IRTS

INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

NOUVELLE - AQUITAINE BORDEAUX



ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

NIVEAU CAP, BEP

Développeur de talents sociaux & solidaires

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

NIVEAU CAP, BEP

Taux de réussite (2024) : **100%**

Éligible au **CPF**
RNCP : 42423

Le métier

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il accompagne les personnes dans les gestes de la vie courante, favorise leur participation à la vie sociale et veille à leur bien-être, dans le respect de leurs choix et de leur projet de vie.
Il intervient auprès de publics variés : enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en difficulté sociale... Son rôle est à la fois préventif, éducatif et relationnel.

Formation en alternance

- 567 heures de formation théorique
- 840 heures de formation pratique
- Formation sur 12 mois (certifications organisées par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités DREETS)

Les contenus

La formation théorique se compose de 5 domaines de formation (DF) :

DF1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

DF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.

DF3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.

DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.

DF5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

+ 21 heures consacrées à la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

La formation pratique :

- Les stagiaires qui n'exercent pas la fonction d'AES en situation d'emploi et qui suivent un parcours complet, doivent effectuer 840h de formation pratique en 2 stages auprès de publics variés.
- Les personnes en situation d'emploi et qui exercent la fonction d' AES, effectuent 700h de formation pratique chez leur employeur et un stage de 140 heures auprès d'un public différent de celui qu'ils accompagnent dans le cadre de leur exercice professionnel.
- Les stagiaires qui bénéficient de dispenses de formation relèvent de modalités individualisées où la durée de la formation pratique est fonction du nombre de domaines de formation à valider par la voie de la formation.

Les candidats ayant validé l'ensemble des épreuves de certification et l'attestation de réussite aux gestes de soins d'urgence, obtiennent le Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social (DE AES) délivré par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) (DREETS).

Les conditions d'admission

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

La formation est accessible :

- en voie directe
- aux salariés en poste et en fonction d'accompagnant éducatif et social pendant et pour la durée de la formation
- aux personnes en contrat de professionnalisation, en contrat d'avenir emploi ou en contrat d'apprentissage
- aux salariés bénéficiant d'un congé individuel de formation (Transition Pro) ou d'une mesure équivalente relevant de la formation continue
- aux personnes sans emploi pouvant bénéficier d'un financement de la formation (autre que dans le cadre du Plan Régional de Formation)

Vous devez satisfaire aux épreuves d'admission organisées par l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Certaines catégories de candidats peuvent être dispensées de l'épreuve de sélection selon la règlementation en vigueur : les lauréats de l'Institut de l'Engagement, les apprentis ou contrats de professionnalisation, les candidats ayant acquis un ou plusieurs blocs de compétences du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social et les titulaires des diplômes mentionnés dans l'arrêté règlementaire.

Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier d'inscription sur : www.irtsnouvelleaquitaine.fr et le retournant dûment complété à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Les tarifs

Frais d'inscription :

- 90 € dont 60 € de frais de gestion administrative non remboursables pour l'oral

Inscription à la formation :

- Étudiant en voie directe : 100 € pour la totalité de la formation
- Stagiaire en situation d'emploi ou en formation continue : 7938 € pour la totalité de la formation.
- Stagiaire en parcours partiel : devis personnalisé sur demande.

LES +

- Un très fort taux de réussite et un très fort taux d'employabilité
- Une formation accessible en voie directe, apprentissage, contrat de professionnalisation, situation d'emploi ou dans le cadre de la formation continue
- Un accompagnement pédagogique personnalisé

Contacts

- **Renseignements sur la formation :**
Lucile Claris-Sauvage

- **Assistante de la formation :**
Mireille Godet-Albouze
contact.aes@irtsnouvelleaquitaine.fr
05 56 84 20 87

- **Equipe apprentissage :**
apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr

ACCESSIBLE PAR L'APPRENTISSAGE

ACCESSIBLE PAR LA VAE

IRTS
INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL
NOUVELLE - AQUITAINE BORDEAUX

Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Scannez-moi !

Suivez-nous sur:

Facebook @irtsnouvelleaquitaine

LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

Instagram @irtsnouvelleaquitaine

9 avenue François Rabelais
33400 Talence
05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr

Crédit photo © Gautier DUFAU

RÉGION Nouvelle-Aquitaine